

Arrêté fédéral V concernant le budget de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2009

du 15 décembre 2008

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 20 août 2008¹,
arrête:*

Art. 1

Le budget de la Régie fédérale des alcools pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, qui comprend:

- a. le budget du compte de résultats prévoyant
 - 291 175 000 francs de revenus,
 - 30 685 000 francs de charges,soit un bénéfice net de 260 490 000 francs, et
- b. des investissements pour un montant de 2 084 000 francs,
est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 11 décembre 2008

La présidente: Chiara Simoneschi-Cortesi
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 15 décembre 2008

Le président: Alain Berset
Le secrétaire: Philippe Schwab

¹ Non publié dans la FF

